

Montréal, le 24 novembre 2023

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec
Vice-présidence – Affaires juridiques
800, boul. de Maisonneuve Est, 11^e étage
Montréal (Québec) H2L 4M8

**OBJET : Demande d'autorisation d'Hydro-Québec dans ses activités de transport relative à l'ajout de transformateurs à 120-25 kV au poste de Sainte-Rosalie et au démantèlement du réseau à 49 kV
Dossier de la Régie R-4239-2023**

Maître Fréchette,

La Régie de l'énergie (la Régie) accuse réception, dans le cadre du dossier susmentionné, de votre correspondance en date d'aujourd'hui¹ avisant du retrait de la demande.

La Régie note que dans sa demande², compte tenu du délai requis pour la réalisation des travaux, le Transporteur souhaitait que la décision de la Régie à l'égard du Projet en titre soit rendue en avril 2024, afin que les travaux puissent se réaliser selon le calendrier prévu.

Elle note aussi du complément de preuve soumis³ que le Transporteur « a établi le calendrier du Projet adapté d'une part, au mode de planification découlant de la Stratégie, et d'autre part, au mode de réalisation des travaux qui implique une coordination par étapes, afin de garantir l'alimentation de la charge à 25 kV. Ainsi, le démarrage du Projet est nécessaire au printemps 2024. ».

1 [Pièce B-0018](#)

2 [Pièce B-0002](#)

3 [Pièce B-0017](#)

La Régie souhaite que le Transporteur lui précise, dans les meilleurs délais, l'impact du retrait de sa demande eu égard aux éléments cités précédemment.

Dans l'attente de ce suivi, la Régie suspend l'examen de ce dossier.

Veillez agréer, Maître Fréchette, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/ml